

2019

Fondation ASCA
SCE Contrôle FC
St-Pierre 6A
Case postale 548
CH-1701 Fribourg

Délai d'envoi : 31 décembre 2019

- Un seul envoi par année
- Joindre les attestations signées

N° RCC : **Date de naissance :**

Nom : **Prénom :**

Adresse de correspondance valable :

Société : c/o :

Rue : Tél. :

NPA : Localité : **E-Mail :**

Pour les changements d'adresse, de nom, les rajouts de méthode thérapeutique, merci d'utiliser les formulaires correspondants disponibles sous www.asca.ch, rubrique Thérapeutes - Admission et documents.

HEURES de formation continue (à 60 min.) EFFECTUEES en 2019 (minimum 16 heures)

Date	Sujet(s)	Heures	Ecole(s)	N° Annexe
Total des heures			(Total des heures de cours converties en heures à 60 minutes)	

De par sa signature, le soussigné certifie que les informations présentées sont exactes et qu'il n'a **aucune inscription au casier judiciaire** central suisse de police (art.11 CGATH).

Date: **Signature :**

Si vous êtes membre d'une association conventionnée nous vous prions de lire les informations au verso du présent formulaire.

Informations pour la formation continue

Toutes les personnes agréées à la Fondation ASCA sont tenues d'envoyer les attestations de formation continue. Les conditions générales d'agrégation des thérapeutes (CGATH), art. 20 à 22, ainsi que le règlement d'exécution des conditions générales d'agrégation des thérapeutes (ReCGATH), art. 7 à 14 définissent précisément les exigences relatives à la formation continue.

La formation continue doit être axée principalement sur la connaissance des pathologies en relation avec les disciplines thérapeutiques pratiquées ainsi que leurs champs d'applications. Ces cours doivent en principe être suivis auprès des écoles accréditées par la Fondation ASCA. D'autres cours ou séminaires de formation peuvent être admis sur décision de l'organe de contrôle.

L'exigence de la formation continue débute au plus tard l'année suivant celle de l'agrégation auprès de la Fondation ASCA. Exemple: Date d'entrée 01.01.2018 - formation continue en 2019. Les heures de formation continue excédant le **minimum annuel (16 heures)** peuvent être reportées sur l'année suivante. Pour éviter un surcroît de travail en fin d'année, les attestations de formation continue doivent nous parvenir **spontanément**, dès la formation acquise, mais au plus tard le **31 décembre 2019**.

La seule exception concerne les thérapeutes membres d'associations conventionnées avec la Fondation ASCA exclusivement (voir liste ci-dessous).

Liste des Associations conventionnées avec la Fondation ASCA :

A.I.D.M.O.V.®	Association Internationale de Drainage lymphatique manuel Méthode Originale
AFS	Atemfachverband Schweiz
APM	Internationaler Therapeutenverband Akupunkt-Massage nach Penzel
APS / PoVS	Association Polarity Suisse
APSAT	Association Professionnelle Suisse des Arts-Thérapeutes
APSTA / SBAT	Association Professionnelle Suisse de la Technique Alexander
APTN	Association des praticiens en thérapies naturelles
ARAET	Association professionnelle des art-thérapeutes romands
ASEGA / SBEGA	Association Suisse Eutonie Gerda Alexander
ASF / SFV	Association Suisse Feldenkrais
Asfascia	Association Suisse des fasciathérapeutes, à Genève
ASH / HVS	Association Suisse d'Homéopathie
ASKNM / SVNMK	Association Suisse pour la Kinésiologie non médicale
ASOB / SVOB	Association Suisse d'Ortho-Bionomy®
ASPMTC	Association Suisse des praticiens de Médecine Traditionnelle Chinoise, à
ASRT / SVRT	Association de Réflexothérapie
ASS / SGS	Association Suisse de Shiatsu
ATS / TVS	Association Trager Suisse
btk	Schweizerischer Berufsverband für Bewegungs-, Tanz- und Körpertherapien
craniosuisse	Schweizerische Gesellschaft für Craniosacral Therapie
epb-schweiz	Berufsverband Ernährungs-Psychologische Beratung Schweiz
FSMP / SVBM	Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
GPK	Fachverband für Gestaltende Psychotherapie und Kunsttherapie
HEBV-CH	Heileurythmie Berufsverband Schweiz
ida	Association Suisse de Rolfing® & Integration structurale
ismac	Infirmières spécialisées en médecines alternatives et complémentaires
Kinesuisse	Berufsverband für Kinesiologie
NVS	Naturärztevereinigung der Schweiz
Pro Réflexo	Association des professionnels de santé pratiquant la réflexothérapie
RVS	Rebalancer Verband Schweiz
sbam	Schweizerischer Berufsverband für Atemtherapie und Atempädagogik
SFML	Schweizerischer Fachverband für Manuelle Lymphdrainage
SVAKT	Schweizer Verband für Anthroposophische Kunsttherapie, Plastizieren, Malen,
SVANAH	Schweizer Verband der approbierten NaturärztInnen und NaturheilpraktikerInnen
SVFA	Schweizerischer Verband für Atlaslogie
SVNH	Schweizerischer Verband für natürliches Heilen
TCM-FVS	TCM Fachverband Schweiz
VDMS	Verband der medizinischen Masseuse der Schweiz